«Plan en faveur de l’éducation artistique et culturelle - Pour Catherine Morin-Desailly "C’est un écran de fumée ! » »

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plan en faveur de l'éducation artistique et culturelle - Pour Ca Morin-Desailly "C'est un écran de fumée ! »

Ce matin en Conseil des ministres, la ministre de la Culture et de la Communication et le ministre de l'Education nationale ont projet relatif à l'éducation artistique et culturelle qui doit s’inscrire dans le projet de loi sur la refondation de l'école. L’obje Gouvernement est de vouloir conforter le parcours d’éducation artistique et culturelle de tous les jeunes en développant les part tous les acteurs, ce que Catherine Morin-Desailly estime une bonne chose.

Catherine Morin-Desailly, très investie sur ses sujets ces dernières années, tient à dénoncer cet écran de fumée que constitue pour une double raison.

Premièrement, elle n’est en aucun cas la traduction d’une vision globale et stratégique de l’ambition que constitue la formati laquelle nos jeunes concitoyens sont en droit d’avoir accès. L’élue de Seine-Maritime, auteur d’un rapport en 2008 et en 201 rappelle que cette formation repose à la fois sur **l’éducation artistique** (sensibilisation permanente aux arts et la culture à également sur **l’enseignement artistique** (apprentissage d’une discipline artistique dispensée au sein d’écoles spécialis notamment les conservatoires) dont la réforme de 2004 n’est toujours pas appliquée suite à l’attentisme, puis au blocage, socialistes et ce malgré les propositions faites par Catherine Morin-Desailly dans sa proposition de loi de 2009 visant à l’améliore

Deuxièmement, cette annonce repose sur des choix financiers de la part de la ministre de la Culture et de la Communication qui un « tour de passe-passe ». En effet, l’annonce de la hausse des crédits à l’éducation artistique (33,2 millions d’euros, soit une h par rapport à 2012) cache la baisse drastique des crédits pour l’enseignement artistique (21 millions, soit une baisse de 25%).

Quand on sait que les Régions socialistes ont refusé ces dernières années la loi de 2004, estimant que l’enveloppe qui d transférée était insuffisante, on mesure ici l’incohérence de la gauche au pouvoir, ou selon Catherine Morin-Desailly, on mesure Gouvernement d’enterrer cette réforme dont l’ambition était pourtant d’ouvrir l’enseignement artistique au plus grand nombre, n amateurs, et de répartir la charge sur les différents niveaux de collectivités selon leurs compétences.

Ce sont ainsi les villes et les intercommunalités qui gèrent ces établissements, dont pourtant la fréquentation est supracomm voient ainsi abandonnées. Elles subissent une double peine avec la baisse des crédits pour la gestion des établissements et dotations étatiques aux collectivités territoriales (moins 750 millions d’euros).

Il était temps que cette loi s’applique pour organiser le parcours de formation artistique des élèves, depuis l’éducation artist jusqu’à l’enseignement amateur ou professionnalisant dans des établissements spécialisés. Il était également important de établissements les moyens de leur constitution en pôles de ressources pour l’éducation nationale.

Il est regrettable, alors que la plupart des acteurs demandaient une mise en œuvre rapide de la loi de décentralisation assor correspondants, que le Gouvernement préfère annoncer une grande réforme au rabais pour demain plutôt qu’agir de manière res aujourd’hui.

Eléments contextuel

Les enseignements artistiques en musique, danse et théâtre sont dispensés au sein d'écoles spécialisées et de conservatoires, dont le réseau s'est étoffé au fil de l'histoire, à l'initiative des communes notamment. Ce réseau est distinct de celui des établissements scolaires.

La loi relative aux libertés et responsabilités locales de 2004, qui contient un volet « enseignements artistiques », définit les compétences des différents acteurs publics (communes, Départements, Régions et Etat) et prévoit les transferts financiers nécessaires à cette nouvelle répartition.

Constatant les difficultés d'application de cette mesure, Catherine Morin-Desailly a publié en 2008 un rapport qui faisait état des différents blocages et préconisait plusieurs mesures pour en sortir, dont une proposition de loi complétant la loi de 2004. En 2011, elle établissait un nouveau bilan sur les expérimentations menées dans les régions pilotes, soit Nord-Pas-de-Calais et Poitou-Charentes.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC